

PHOTO emise sur internet

Par **Pénélope969411**, le 15/09/2020 à 17:53

Bonjour,

J'ai retrouvé une de mes photos signée sur un site internet d'une association dont je faisais parti avant avec laquelle je n'ai plus de contact. Cette personne a créée un nouveau site et plusieurs de mes photos y apparaissent sans m'avoir consulté.

Quel recours ai-je droit ?

Merci

Par **P.M.**, le 15/09/2020 à 17:58

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander à la personne ou à l'association de retirer vos photos si vous n'avez jamais donné votre autorisation u'elles soient publiées...

Par **Pénélope969411**, le 15/09/2020 à 17:59

Bonjour,

J'ai eu des différends avec cette personne. Suis-je obligé de passer par elle ?

Merci

Par **P.M.**, le 15/09/2020 à 18:22

Je ne vois pas à qui vous pourriez demnder ce retrait sachant qu'avant toute procédure

judiciaire une tentative de résolution amiable du litige doit être tentée à moins que vous puissiez joindre l'administrateur du site...

Par **Pénélope969411**, le **15/09/2020 à 18:22**

merci